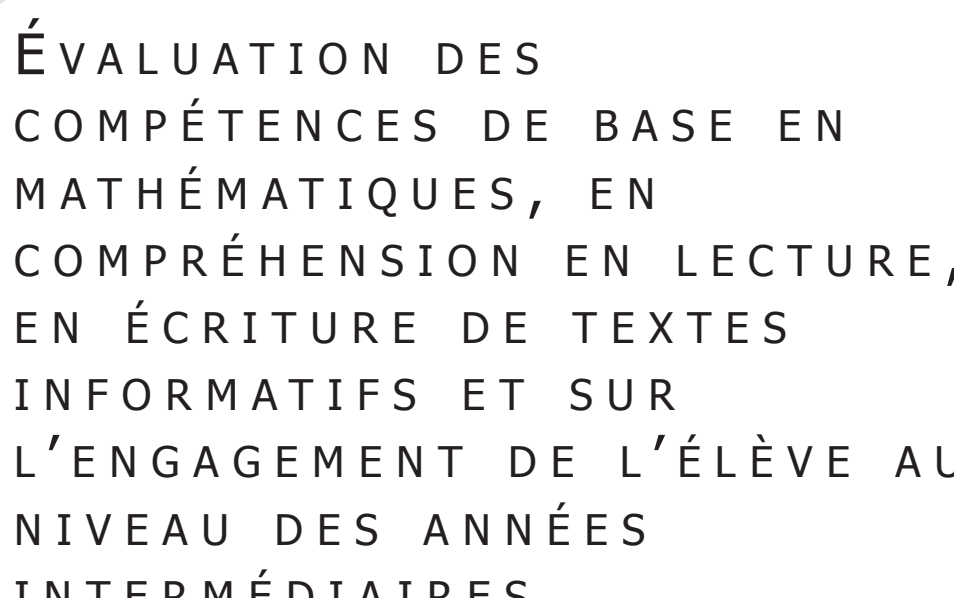


**Évaluation des compétences
de base en mathématiques,
en compréhension en lecture,
en écriture de textes
informatifs et sur
l'engagement de l'élève
au niveau des années
intermédiaires**



ÉVALUATION DES
COMPÉTENCES DE BASE EN
MATHÉMATIQUES, EN
COMPRÉHENSION EN LECTURE,
EN ÉCRITURE DE TEXTES
INFORMATIFS ET SUR
L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE AU
NIVEAU DES ANNÉES
INTERMÉDIAIRES

Données de catalogage avant publication — Éducation Manitoba

Évaluation des compétences de base en mathématiques, en compréhension en lecture, en écriture de textes informatifs et sur l'engagement de l'élève au niveau des années intermédiaires [ressource électronique]

Inclut des références bibliographiques.
ISBN-13 : 978-0-7711-4483-7

1. Tests et mesures en éducation - Manitoba. 2. Élèves d'école moyenne - Manitoba - Évaluation. 3. Aptitude pour les mathématiques - Tests. 4. Lecture - Compréhension - Tests d'aptitude. 5. Arts du langage (École moyenne) - Manitoba - Tests d'aptitude. 6. Français (Langue) - Composition et exercices - Tests d'aptitude. 7. Motivation en éducation - Manitoba. 8. Rendement scolaire - Manitoba. I. Manitoba. Éducation Manitoba. 371.26097127

Tous droits réservés © 2010, le gouvernement du Manitoba représenté par la ministre de l'Éducation.

Éducation Manitoba
Division du Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation Manitoba pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future.

Vous pouvez commander des exemplaires de ce document du Centre des manuels scolaires du Manitoba au : www.mtbb.mb.ca.

Numéro d'article : 96484
ISBN-13 : 978-0-7711-4482-0

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation Manitoba au :

http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/enonce_pol/index.html.

Veillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

Ce document est une mise à jour de l'édition 2007.

This document is available in English.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Orientations générales	1
Objectif	3
Processus de développement et de mise à l'essai	4
Mise en œuvre	5
Évaluation des élèves	7
Communication des résultats	9
Références	10

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'évaluation de la performance des élèves est essentielle pour orienter le processus d'enseignement et d'apprentissage. Les travaux de recherche indiquent que l'on peut améliorer à la fois la qualité et le niveau du rendement scolaire ainsi que l'engagement des élèves par l'évaluation formative – évaluation au service *de* l'apprentissage et évaluation *en tant qu'*apprentissage (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba).

Dans les classes où l'évaluation formative désigne des évaluations interactives fréquentes des progrès et des acquis des élèves afin de déterminer les besoins et d'adapter l'enseignement en conséquence, l'amélioration de la performance des élèves est assez remarquable (Organisation de coopération et de développements économiques [OCDE]; Black et Wiliam; Allal et Mottier Lopez; Wiggins).

Effectuée par l'enseignant, l'évaluation au service *de* l'apprentissage incite l'élève à faire une évaluation interne *en tant qu'*apprentissage. Pour devenir des apprenants autonomes, les élèves doivent participer au processus d'évaluation. Dès le départ, ils doivent se faire une idée de ce qu'ils vont apprendre. L'enseignant doit expliquer les résultats d'apprentissage de façon à ce que les élèves puissent les comprendre tout en :

- les faisant participer à l'établissement de critères de réussite;
- les encourageant à communiquer et à recevoir de la rétroaction;
- leur demandant de participer à la planification des étapes suivantes pour atteindre les résultats d'apprentissage.

Selon les besoins des élèves, l'enseignant montre aux jeunes comment réviser soigneusement et améliorer leur travail. Petit à petit, les élèves apprennent à s'auto-évaluer et à s'entre-évaluer de façon équitable et réaliste, en se montrant ni trop sévères ni trop indulgents sur la qualité du travail.

Pour aller plus loin que l'auto-évaluation, les élèves doivent faire les adaptations nécessaires à leur travail suite à une auto-évaluation et à une évaluation de la part de leurs pairs et de l'enseignant. Ils doivent s'engager pleinement dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.

Il est également nécessaire de résumer l'information sur le rendement des élèves – évaluation sommative ou évaluation *de* l'apprentissage (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba) – à certains moments, de façon à informer les élèves, les enseignants, les parents et le milieu de l'éducation dans son ensemble. Ce type de renseignements peut servir à adapter le processus d'enseignement et d'apprentissage, et à entretenir le dialogue avec les parents.

L'étude menée en 2005 par l'OCDE indique que les parents qui ont eu l'occasion de se familiariser avec d'autres méthodes de communication des progrès de leurs enfants, notamment des appréciations sans notes et des grilles d'évaluation, ont trouvé cela utile et informatif. Cela leur a permis de mieux comprendre comment aider leurs enfants dans leur travail scolaire.

L'évaluation sommative fournit également des renseignements à l'école ou au système d'éducation, pour que ces derniers offrent les formes de soutien nécessaires au renforcement de l'apprentissage, et elle permet de communiquer des données sur le rendement scolaire aux partenaires en éducation.

OBJECTIF

L'objectif premier de la politique est d'améliorer l'apprentissage et l'engagement des élèves par des méthodes d'évaluation en classe qui sensibilisent les élèves et leur donnent confiance en matière d'apprentissage. Les pratiques d'évaluation formative (évaluation au service *de* l'apprentissage et évaluation *en tant qu'*apprentissage) qui incitent les élèves à se fixer des objectifs, à établir des critères de réussite, à s'auto-réguler et à communiquer leurs progrès sont très susceptibles d'améliorer l'apprentissage.

Le deuxième objectif est de recueillir des renseignements de nature sommative sur les niveaux de rendement que les élèves des années intermédiaires ont atteints à la fin janvier dans des domaines clés. Ces domaines clés reposent sur ce que la plupart des Manitobains considèrent essentiel pour tous les élèves – des habiletés raisonnables en lecture, en écriture et en mathématiques, ainsi qu'un degré d'engagement raisonnable des élèves. L'initiative d'évaluation pour les années intermédiaires s'ajoute au projet d'évaluation des élèves de 3^e année ainsi qu'aux tests basés sur les normes, auxquels se soumettent les élèves de la 12^e année, pour permettre de décrire le rendement des élèves à l'échelle de la province.

Les données de l'évaluation sommative visent deux auditoires différents. L'un représente l'équipe d'apprentissage, qui est formée de l'enseignant, de l'élève et des parents. En recueillant des données en janvier, on peut s'en servir pour planifier les étapes suivantes de l'apprentissage de l'élève et pour entretenir le dialogue avec les parents. L'autre représente l'école, la division et Éducation Manitoba, qui peuvent exploiter les renseignements pour relever les tendances et prendre des décisions relativement aux ressources qui permettraient de soutenir et d'améliorer davantage l'apprentissage des élèves.

PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE À L'ESSAI

Le Ministère a travaillé de près avec le milieu scolaire au développement et à la mise à l'essai du projet d'évaluation au niveau des années intermédiaires. Du mois de janvier au mois d'avril 2005, des comités consultatifs composés d'éducateurs et de membres du personnel du Ministère, se sont rencontrés à quelques reprises pour réviser l'énoncé de politique et pour cerner les compétences de base en mathématiques, en lecture et en écriture (en français et en anglais) et en engagement de l'élève.

Au mois de mai 2005, le Ministère a recruté 75 écoles de 20 divisions/districts scolaires pour mettre à l'essai le projet au cours de l'année scolaire 2005-2006 afin de continuer l'élaboration de modalités de fonctionnement et de documents d'appui pour ce projet. Le personnel du Ministère a travaillé étroitement avec les écoles et les enseignants qui ont participé à la mise à l'essai. Il a également rencontré à deux reprises ses partenaires en éducation afin de discuter et de préciser l'énoncé de politique. Le présent énoncé de politique et de modalités tiennent compte des idées et des commentaires provenant de ces différentes sources.

MISE EN ŒUVRE

Cette politique s'applique à tous les élèves de 7^e et de 8^e année qui fréquentent les écoles subventionnées par la province. Les écoles non subventionnées et les écoles administrées par des conseils de bande sont invitées à participer et auront accès à la documentation et à la formation à cet effet. Le Ministère distribuera aux écoles une brochure à l'intention des parents pour les informer sur cette politique. Les compétences et les niveaux auxquels elles s'appliquent sont fournis dans les tableaux ci-dessous.

Programme français		
Compétence de base	Milieu de la 7 ^e année	Milieu de la 8 ^e année
Sens du nombre	✓	
Habilités mathématiques	✓	
Engagement de l'élève	✓	
Compréhension en Lecture		✓
Écriture de textes informatifs		✓
<i>Reading Comprehension</i> (en anglais)		Facultatif
<i>Writing of Expository Texts</i> (en anglais)		Facultatif

Programme d'immersion française		
Compétence de base	Milieu de la 7 ^e année	Milieu de la 8 ^e année
Sens du nombre	✓	
Habilités mathématiques	✓	
Engagement de l'élève	✓	
Compréhension en Lecture		✓
Écriture de textes informatifs		✓
<i>Reading Comprehension</i> (en anglais)		✓
<i>Writing of Expository Texts</i> (en anglais)		✓

Programme anglais		
Compétence de base	Milieu de la 7 ^e année	Milieu de la 8 ^e année
<i>Number Sense</i>	✓	
<i>Number Skills</i>	✓	
<i>Student Engagement</i>	✓	
<i>Reading Comprehension</i>		✓
<i>Writing of Expository Texts</i>		✓

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Évaluation formative

Pendant toute l'année, il est important d'incorporer des éléments d'évaluation formative (évaluation au service de l'apprentissage et évaluation en tant qu'apprentissage) dans la salle de classe, et cela de façon quotidienne. Ensemble, les enseignants et les élèves se servent de l'évaluation pour établir des objectifs et des critères de réussite, pour planifier et adapter le processus d'enseignement et d'apprentissage, pour fournir une rétroaction descriptive ainsi que pour observer et communiquer les progrès.

Pour devenir des apprenants autonomes, il faut que les élèves participent au processus d'évaluation. Au départ, par exemple, l'enseignant peut montrer les stratégies et fournir une rétroaction descriptive précise. Il peut montrer aux élèves comment réviser soigneusement et améliorer leur travail au besoin. Petit à petit, les élèves apprennent à s'auto-évaluer et à adapter leur travail en conséquence.

Dans le cadre de cette politique d'évaluation pour les années intermédiaires, les élèves veilleront eux-mêmes à juger leur performance à partir des critères utilisés par les enseignants. Cet exercice vise à engager les élèves dans leur propre apprentissage et à favoriser les discussions entre élèves, parents et enseignants au sujet de l'apprentissage et des progrès.

Évaluation sommative

Pendant les deux dernières semaines du mois de janvier¹, les enseignants préparent les rapports d'évaluation indiquant le niveau de performance de chaque élève pour chacune des compétences de base prévues. Cette évaluation est basée sur les résultats les plus récents et les plus stables qui ont été recueillis dans le cadre du processus normal d'enseignement et d'apprentissage, et elle tient compte des critères de mi-année établis par le Ministère à partir des résultats d'apprentissage de l'année scolaire en question.

Pour que les résultats communiqués soient aussi fiables² et valides³ que possible, le Ministère fournira des critères d'évaluation accompagnés de grilles d'évaluation, de continuums et de copies-types d'élèves.

1. Les écoles d'immersion française offrant un programme d'immersion courte peuvent faire les comptes rendus des élèves de 7^e année en mathématiques pendant les deux premières semaines de mars.
2. Fiabilité s'entend du degré de crédibilité des résultats communiqués dans le sens où, s'il s'agissait d'un enseignant différent et (ou) de stratégies différentes, les résultats seraient les mêmes.
3. Validité s'entend de la pertinence des interprétations données aux résultats communiqués, notamment les niveaux de performance des élèves. Dans le cadre de cette politique, il sera essentiel que les stratégies d'évaluation (p. ex. outils et stratégies, indicateurs de performance, critères) reflètent avec précision les compétences de base indiquées et les lignes directrices relatives à l'évaluation.

Dans le cadre de cette politique, l'évaluation de la performance des élèves ne se limite pas aux enseignants de langue et de mathématiques; elle peut inclure les commentaires d'équipes d'enseignants, en particulier sur l'engagement de l'élève.

Dans de rares cas, il ne sera pas possible d'évaluer des élèves et de communiquer les résultats aux parents ou au Ministère comme l'exige la politique, à cause de circonstances exceptionnelles. Par exemple, l'élève pourrait être arrivé dans la province en janvier, d'où l'absence d'information sur sa performance. Cet élève pourrait être exempté du processus de communication des résultats, à la condition que les parents en soient informés et qu'ils donnent leur consentement, et que l'école présente une demande exposant en détail les circonstances au Ministère, avant la fin de janvier. La lettre de demande doit comprendre :

- le nom de l'école;
- le nom de l'élève et le numéro MET;
- une description des circonstances exceptionnelles;
- une déclaration établissant que le parent approuve;
- le nom d'une personne-ressource à l'école, dont son titre, son numéro de téléphone et sa signature.

On peut envoyer la demande par la poste ou par télécopieur aux coordonnées ci-dessous :

Programme anglais :

Coordonnateur, Section de la mise en œuvre
Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation
1567, avenue Dublin, bureau 71
Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5
Télécopieur : 204 948-2442

Programme français ou d'immersion :

Directrice, Direction des services de soutien en éducation (Section évaluation)
Division du Bureau de l'éducation française
1181, avenue Portage, salle 309
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Télécopieur : 204 948-3234

Après que le Ministère aura approuvé l'exemption, il ne sera pas nécessaire de communiquer les résultats aux parents. Pour ce qui est du Ministère, aucune autre mesure ne s'imposera. L'exemption de la communication des résultats est indiquée dans les données, et aucun niveau de performance pour l'une ou l'autre des compétences ne sera communiqué.

Dans le cas des élèves dont la performance ne correspond à aucun des trois niveaux présentés dans les rapports provinciaux sur la performance de l'élève, veuillez consulter le troisième paragraphe de la section intitulée *Communication des résultats* (à la page suivante) pour obtenir plus de renseignements.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les écoles communiquent la performance de chaque élève de deux façons - aux élèves et aux parents au moment le plus opportun, ainsi qu'au Ministère, au plus tard à la fin du mois de février⁴. Les écoles et les divisions scolaires doivent inclure une analyse des résultats à l'échelle de l'école et de la division scolaire dans leur rapport destiné à la collectivité, ainsi que des renseignements généraux pertinents. Pour faciliter la communication des données, le Ministère fournira, chaque année scolaire, des rapports sommaires des résultats à l'échelle de la division scolaire et de la province pour toutes les compétences, par programme scolaire.

Pour communiquer les résultats aux parents, les écoles doivent se servir des rapports provinciaux prévus par le Ministère. Ces rapports seront signés par les directions d'école, et des copies seront versées aux dossiers cumulatifs des élèves. Les résultats de mi-année sont communiqués à partir des niveaux de performance, accompagnés de copies-types d'élèves fournies dans les documents d'appui. Les écoles devront également se servir du formulaire du Ministère pour communiquer les données concernant l'engagement des élèves.

Lorsque le rendement d'un élève est inférieur au niveau le plus faible décrit dans le rapport de communication des résultats, la situation s'explique habituellement par le fait que l'élève ne travaille pas en vue d'atteindre les résultats d'apprentissage de la compétence donnée et qu'il suit un plan éducatif personnalisé (PEP). Dans un tel cas, il n'est pas nécessaire d'envoyer un rapport aux parents à condition qu'une communication adéquate soit maintenue entre les parents et l'école. Un exemplaire du rapport doit être placé dans le dossier cumulatif de l'élève. Aucun niveau de performance ne sera indiqué dans le rapport concernant les compétences pour lesquelles le rendement de l'élève est inférieur au niveau le plus faible décrit dans le rapport. Cependant, une explication devrait être fournie dans la section commentaire.

Les écoles ou les divisions scolaires qui désirent intégrer la communication des résultats liée à cette politique à d'autres modalités de communication, plutôt que d'utiliser les rapports provinciaux, peuvent le faire à condition d'obtenir la permission du Ministère.

Au plus tard, à la fin du mois de février, les écoles devront avoir communiqué les résultats individuels des élèves au Ministère. À cet effet, des renseignements seront envoyés à toutes les écoles vers le début de chaque année scolaire.

Le Ministère publiera les résultats au niveau provincial et par programme scolaire au mois de juin, et il se penchera sur des domaines de recherche et d'intérêt particuliers. Aucun des résultats publiés par le Ministère ne permettra d'identifier un élève, une classe, une école ou une division scolaire.

Au besoin, le Ministère mettra les données à la disposition de groupes de recherche externes à des fins de recherche en éducation.

4. Les écoles d'immersion française qui offrent un programme d'immersion courte peuvent communiquer au Ministère les résultats des élèves de 7^e année en mathématiques, à la fin du mois de mars.

RÉFÉRENCES

ALLAL, Linda, et Lucie MOTTIER LOPEZ. « L'évaluation formative de l'apprentissage : revue de publications en langue française. » *L'évaluation formative pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*. France, OCDE, 2005, p. 265-290.

BLACK, Paul, et Dylan WILLIAM. « Changer l'enseignement grâce à l'évaluation formative : recherche et pratique. » *L'évaluation formative pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*. France, OCDE, 2005, p. 245-264.

ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE MANITOBA. *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés. L'évaluation au service de l'apprentissage, l'évaluation en tant qu'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage*. Winnipeg, Division des programmes scolaires, 2006.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *L'évaluation formative pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*. France, OCDE, 2005.

WIGGINS, Grant P. *Educative Assessment Designing Assessments to Inform and Improve Student Performance*. San Francisco (Californie), Jossey Bass Inc., 1998.